

Intitulé du CES : « Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel »

Les candidats doivent posséder des compétences dans les domaines suivants :

✂ Compétence scientifiques et techniques :

- Toxicologie expérimentale, toxicologie clinique et toxicologie industrielle, avec représentation notamment des spécialités suivantes :
 - o Génotoxicité/ Mutagénèse / Cancérogénèse
 - o Toxicologie de la reproduction et du développement
 - o Immunotoxicologie
 - o Neurotoxicologie
 - o Méthodes d'extrapolation animal-homme
 - o Relations dose-réponse et modélisations
 - o Toxicocinétique, Toxicodynamie
 - o Toxicologie des particules et aérosols
- Chimie (physico-chimie, biochimie, chimie analytique, physicochimie des particules et aérosols)
- Epidémiologie
- Biostatistiques/biomathématiques (compétence nécessaire pour les travaux d'expertise en matière d'interprétation et traitement statistique de données)
- Hygiène industrielle (métrologie atmosphérique in situ en environnement professionnel, prélèvement et échantillonnage atmosphérique, chimie analytique, analyses en laboratoires de milieux biologiques)
- Evaluation des risques sanitaires (identification et évaluation des dangers, évaluation des expositions professionnelles, caractérisation des risques)

✂ Compétences générales dans les domaines de :

- Santé publique, sécurité sanitaire
- Santé et sécurité au travail
- Hygiène industrielle

✂ Nature du travail et disponibilités attendues des experts :

Le CES « VLEP » se réunira en séances plénières au plus six journées par an au cours desquelles les experts des différents domaines auront à contribuer à des discussions collectives.

Outre, la présence à ces réunions plénières, les experts seront amenés à fournir un travail personnel de lecture, d'analyse critique des documents qui leur sont soumis pour positionnement, de synthèse voire de rédaction. Ils pourront également être sollicités pour participer à des conférences téléphoniques sur certains dossiers et être amenés à participer à certaines réunions de groupes de travail.

La contribution attendue est ainsi estimée à 1 à 2 journées par mois en dehors de la présence aux réunions.